



N°73 - Décembre 2020

Villeneuve

VILO NOVO DE LA ROCO

Le mag



Villeneuve pratique

Mairie	04 92 78 42 31
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (période Covid)	
Service CCAS	04 92 79 41 93
Au dessus de la poste - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	
Service Urbanisme	04 92 78 42 31
Lundi/Mardi de 14h à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h sur RDV de préférence	
Service Jeunesse	06 30 41 90 99
Crèche municipale	04 92 76 53 02
École élémentaire	04 92 78 41 48
École maternelle	04 92 78 40 31
Police municipale	04 92 78 54 23
Services techniques	04 92 78 45 89
Bibliothèque	06 88 17 56 90
DLVA Service de l'eau	04 92 78 41 33
Lundi au vendredi 8h/12h à 13h30/16h45	
DLVA Déchèterie	06 74 82 82 83
Lundi au samedi 8h/12h à 13h30/17h d'octobre à mai Et de 8h/12h à 14h/17h30 de juin à septembre	
La Poste	04 92 78 50 50
Mardi - Mercredi - Vendredi de 8h30 à 12h - Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 - Samedi de 9h à 12h	
Kinésithérapeutes	
- Barbero/Roux.....	04 92 79 37 26
- Leblanc/De Monie/Ferrandi/ Gervois/Giglio/ Durand.....	04 92 78 53 68
- Viguie.....	07 88 04 13 55

Orthophoniste	
- Dusenne.....	04 92 74 38 25
Ostéopathes	
- Bois.....	06 82 00 24 49
- Barbero.....	04 92 79 37 26
- Ventura.....	06 20 36 14 68
Podologue/Pédicure	
- Barbati.....	04 13 37 09 15
Dentiste	
- Dufêtre.....	04 92 78 55 61
Infirmiers La Ricaude	
- Armitano/Gros/Pillot/Vaucelle.....	06 49 49 99 28
Médecins Le Carrefour	
- Delbarre.....	04 92 79 33 88
- Mizony.....	04 92 70 78 76
Médecin La Ricaude	
- Chatelier.....	04 65 10 00 86
Pharmacie Dianoux	04 92 78 40 18
Pharmacie de garde	3237 ou www.3237.fr
Sage Femme	
- Viles.....	06 59 18 27 83
Vétérinaire Les Farigoules	04 92 78 50 90
Pompiers	18 ou 112
(114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler)	
Centre antipoison de Marseille	04 91 75 25 25
Site Internet: www.villeneuve.fr	
 Mairie de Villeneuve 04180	
Culture et animations Mairie de Villeneuve 04180	



Comme beaucoup d'entre vous, je ne voudrais retenir que le meilleur de cette année 2020 qui s'achève. Pour nous tous, ces fêtes de Noël seront, encore plus que d'habitude, un moment privilégié pour retrouver l'espoir et la confiance dans l'avenir.

Sur le plan de la crise sanitaire, Noël apporte une lumière d'espoir avec l'arrivée des vaccins qui sont aujourd'hui la seule réponse pour un retour à la normale.

2020 aura été l'année des épreuves, mais aussi celle de la solidarité et de la bienveillance collective afin de protéger les plus fragiles ; celle des efforts partagés pour maintenir l'activité du mieux possible ; celle où nos propres enfants ont montré leur capacité à faire face à une crise ; celle enfin où, plus que jamais, nous avons le devoir de préparer l'avenir et un monde de progrès.

L'économie a souffert énormément, et la viabilité de nombreux petits commerces est menacée.

Aussi, nous devons faire preuve de détermination pour soutenir l'activité ; pour consommer local et favoriser la proximité ; pour acheter chez les producteurs qui préservent l'environnement ; pour devenir des consommateurs responsables ; et pour être des acteurs d'un rebond indispensable.

2020 aura vu aussi le courage et l'engagement de celles et ceux qui se sont occupé des malades ou des plus faibles, ou de tous ceux qui se sont engagés pour maintenir le fonctionnement de la société et des services publics.

Nous leur sommes redevables et nous avons le devoir de leur éviter de nouvelles difficultés, en respectant pendant encore quelques temps les mesures de prudence indispensables.

2020, aussi, sera celle où la vie sociale semble avoir disparu, sans rencontres amicales, sans manifestations publiques, et sans activités associatives. Mais elle montrera avant tout que le lien social procède d'abord de l'attention que l'on porte à autrui et de la prise en compte de l'intérêt collectif dans les moments difficiles.

2020, enfin, doit préparer l'avenir, et notre équipe municipale s'y attache chaque jour. Le programme d'entretien et d'investissement se déroule progressivement, et les derniers jours de l'année seront consacrés au dossier de financement du projet de construction des nouvelles classes qui viendront soulager l'école élémentaire, et accueillir nos élèves dans de bonnes conditions. Ce chantier montrera notre volonté d'agir encore plus pour la réussite des générations qui nous suivent.

Au nom des personnels municipaux et des élus Villenuevois, je vous souhaite une bonne année 2021, avec toutes ses promesses, ses espoirs, et ses défis.

Le Maire Serge Faudrin

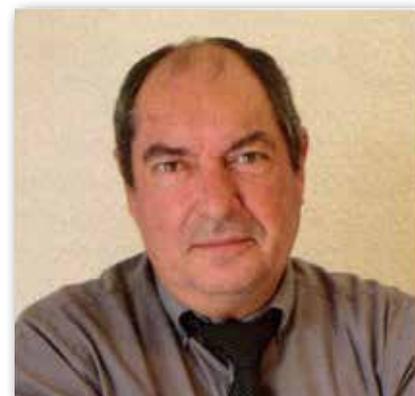
Mairie de Villeneuve - Commission Communication - Directeur de publication : Serge Faudrin - **Membres de la commission :**

P. Geldès, J.L. Herman, Ch. Michailides, C. Roche, G. Rouzard, S. Thurin, F. Trouvé.

Réalisation et Impression : Imprimerie de Haute-Provence - 04 92 79 97 17 - Imprimé sur papier normes écologiques PEFC



responsable - Tirage : 2.100 exemplaires



- Page 2
Villeneuve Pratique
- Page 3
L'édito
- Pages 4 à 6
Travaux
- Pages 7 à 10
**Actualités
municipales**
- Pages 11 à 12
Culture - Animations
- Pages 13 à 15
Associations
- Page 16
CCAS
- Page 17
Expression libre
- Page 18
**Nouvelles entreprises
Tournée des pompiers**
- Page 19
Messes - Etat Civil



Travaux



Cette fin d'année 2020 est marquée par des travaux engagés par la Commune ou par d'autres partenaires, qui impactent votre vie quotidienne, mais qui sont nécessaires pour mieux aborder l'avenir.

C'est d'abord la réalisation d'une nouvelle tranche d'enfouissement et de mise en basse pression du Canal de Manosque qui concerne le secteur Saint Pierre-Logissons, et qui doit impérativement être réalisée pendant l'hivernage du canal. A terme, la distribution d'eau d'arrosage en basse pression sera permanente, pour un meilleur confort des utilisateurs, et permettra une économie importante de cette ressource.

Pour achever son programme 2020, la commune engage des travaux de sécurisation sur le chemin des Louves, là où les racines des pins avaient à nouveau déformé dangereusement la chaussée.

L'entreprise SETP met en œuvre une technique qui comporte des tranchées drainantes afin d'éviter un retour rapide des racines à proximité de la surface. Cette solution devrait donc permettre de stabiliser la situation pendant quelques années. Toutefois, sur le long terme, il faudra envisager le remplacement des pins par des plantations plus compatibles avec la préservation de la voirie.



Les travaux de sécurisation et d'accessibilité continuent sur les voies communales.

La société Eiffage installe un plateau ralentisseur avec passage piétons sur la rue du Logisson, entre le tennis et les salles d'activités. Le trottoir entre le stade et le tennis est également élargi.

Cet ouvrage devrait permettre de ralentir une circulation souvent trop rapide dans cette zone qui concerne de nombreux utilisateurs des installations sportives.

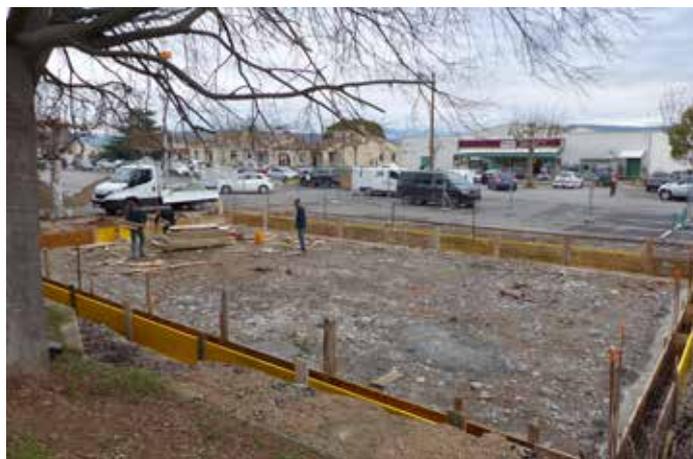




Au village, quelques pavés inconfortables sont retirés pour réaliser une continuité du trottoir en enrobés devant le Cercle de l'Égalité et permettre un cheminement plat et accessible.

La place Ricaude voit le début de la construction de la nouvelle boulangerie réalisée par M. et Mme Varin avec l'accompagnement de la Commune.

Ce projet renforcera les commerces qui seront regroupés à cet endroit. Le chantier du bar-tabac devrait suivre dans quelques mois



Enfin, la Commune réalise une nouvelle piste d'accès à la colline Saint Jean, pour la protection du massif et les interventions sur le site de l'émetteur TDF. Celui-ci comportera de nouvelles antennes de téléphonie devant améliorer la couverture du centre ancien et du Trécol.

L'usage de cette piste sera réservé aux services publics et de secours, et sera interdit aux autres véhicules à moteur.

La Fibre

SFR FTTH poursuit le déploiement de la fibre dans la commune.

Après le secteur Louves/Quatre Tours/Loube/Vignes/Devens, de nouvelles rues sont maintenant éligibles selon le site « La Fibre 04 » que vous pouvez consulter.

Il s'agit (sans que cela soit exhaustif) des secteurs St Jean, Seignes, Burlière, Coulet, rue de la Forge, des Crottes, des Lavandières, du Château, du Clos d'Aubert, du Plan, du Trou du Loup, et Notre Dame.

Attention, le site « La Fibre 04 » comporte quelques erreurs ou approximations dans la désignation des

types de voies, ou dans le numérotage des bâtiments qui sont quelquefois désignés par un numéro de parcelle.

En cas de doute, vous pouvez recouper l'information sur le site de SFR.

Au-delà de ces nouvelles éligibilités, les travaux de déploiement continuent régulièrement.

Toutefois, nous n'avons toujours pas d'information sur l'arrivée des autres opérateurs nationaux.

Enfin, si vous avez besoin de numéroté votre construction, merci de contacter le service urbanisme à la mairie.

Aménagement du carrefour

Le projet d'aménagement de l'entrée principale de Villeneuve avait été évoqué et budgétisé lors du précédent mandat de la commission « Environnement et Cadre de vie ».

Après la préparation du terrain par Les Jardins de Meroje, entreprise villeneuvoise, ce sont nos services techniques qui ont planté pas moins de 350 pieds de lavandes de deux sortes : des angustifolia et des xintermedia grosso.

Suite aux travaux du Canal de Manosque, l'irrigation a pu être mise en place. Ainsi les nouvelles plantations et celles à venir pourront bénéficier de l'arrosage.

Le rouleau compresseur restera à sa place et bénéficiera aussi de nouvelles plantes. La saison est propice au renouvellement de quelques fleurs et arbustes.

Un projet de fleurissement de l'autre côté de la route 4096 est également à l'étude pour 2021.



Le restaurant scolaire a son nouveau réfectoire



Le nouveau réfectoire du restaurant scolaire comporte une salle de près de 300 m², ainsi qu'une construction intégrant les blocs sanitaires, une entrée et les couloirs de liaison avec l'ancien réfectoire.

Un grand patio vitré le relie à la cuisine qui a été agrandie et restructurée lors de ce chantier.

Les deux réfectoires

sont maintenant climatisés pour le confort des enfants, et le nouveau bâtiment intègre une sonorisation permettant de diffuser des messages ou de la musique.

L'espace extérieur sera partiellement végétalisé et comportera des places de stationnement pour le personnel.



Les chaudières de l'école élémentaire sont en fonction

Les travaux de remplacement des deux chaudières de l'école sont maintenant terminés. Elles ont été mises en route pendant les vacances de la toussaint pour contrôler leur fonctionnement.

La totalité du réseau a été purgée, desembouée, nettoyée pour optimiser le rendement. Le passage au gaz pour la chaudière de bâtiment principal permettra de réaliser une économie énergétique.



Actualités municipales

Renforcement des Points d'Apports Volontaires

Les Points d'Apports Volontaires (PAV) sont les lieux de collecte séparés des ordures ménagères. Mis en place et entretenus par le service Environnement de la DLVA, les PAV sont composés de trois éléments : une colonne jaune pour les emballages ménagers, une colonne bleue pour les journaux, revues, magazines et papiers et une colonne verte pour le verre. Sur la commune de Villeneuve vous trouvez également des colonnes à cartons.

Une volonté communale est de multiplier de petits PAV sur l'ensemble du territoire afin de ne plus se concentrer sur les grands PAV comme au Cade. Des quartiers entiers n'en sont pas encore équipés. En effet, plus il y aura de ces petits PAV moins il y aura de dépôts sauvages encore trop constatés sur la commune.

Évidemment, nous savons que ces PAV ne sont pas visuellement esthétiques et un travail sur l'ensemble environnemental va se poursuivre de manière à intégrer ces colonnes le mieux possible.

Le PAV du parking du stade a été déplacé par les services de la DLVA. Vous pouvez le retrouver sur le parking des salles d'activités. Une colonne carton sera installée en plus. Celui du chemin du Thor sera



déplacé plus bas sur la droite afin de laisser libre la route. Deux bacs PMR (Personne à Mobilité Réduite) remplaceront les deux actuels sur la place Ricaude.

Pour préserver notre environnement, trier ses déchets est indispensable. Grâce à un code de trois couleurs, jaune, vert, bleu, le tri sélectif est un geste facile à la portée de tous.

En séparant et en récupérant les déchets pour leur donner une « seconde vie », vous donnez un coup de pouce à l'environnement, faites économiser les matières premières et vous permettez également la création de nouveaux emplois. Tout cela en quelques gestes uniquement !

Guide à destination des riverains et usagers de cours d'eau

Un **guide à destination des riverains et usagers des cours d'eau** a été réalisé par la DDT 04. Ce document précise **les droits des riverains et des usagers** mais également les devoirs qui sont inscrits dans la réglementation sur les milieux aquatiques.

Ce guide a pour ambition de diffuser les **bonnes pratiques en matière d'entretien des cours d'eau** par les riverains qui peuvent s'effectuer sans procédure administrative préalable. Il détaille également les opérations soumises à des procédures préalables.



Ce guide est à télécharger à partir du lien suivant : http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/22038/127715/file/Guide_FINAL_PHOTO.pdf

DONNEZ À VOTRE SAPIN L'OCCASION D'ÊTRE VALORISÉ 2 FOIS À NOËL !

Pour ne pas finir aux ordures ménagères,
la DLVA propose de valoriser vos sapins :
ils seront broyés pour servir de
combustible pour les chaudières à bois
ou comme paillage et/ou compost
pour protéger et enrichir les sols.



**Grande collecte
organisée par la DLVA
du 4 au 15 janvier 2021**



Pour connaître les jours et points de collectes dans votre commune

→ dlva.fr ou 04 92 70 34 00

Actualités municipales

Commission Départementale de Conciliation

Dans le contexte sanitaire et social actuel où l'Etat se doit d'être au plus près de ses citoyens et d'intervenir dans la prévention des recours contentieux, une large communication sur l'existence, le rôle et les modalités de saisine de la commission départementale de conciliation (CDC) pour les baux locatifs des Alpes de Haute-Provence sont accessibles sur la plateforme :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Commission-departementale-de-conciliation>

Les rapports locatifs suscitent un nombre important de petits litiges qui ne peuvent trouver actuellement leur règlement que par la voie judiciaire. Les bailleurs, comme les locataires, hésitent souvent à s'engager dans des procédures contentieuses et souhaitent disposer d'une instance de proximité, accessible à tous et facile à saisir.

C'est pour répondre à cette demande forte des bailleurs et des locataires que les CDC ont été instaurées par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La CDC des Alpes de Haute-Provence constitue un mode alternatif de règlement des conflits en offrant aux bailleurs et aux locataires la possibilité de se rencontrer pour rechercher ensemble une solution à leurs différends. Elle a pour objectif de privilégier le dialogue, les échanges et le débat entre les parties, étant précisé que le recours à la CDC est gratuit pour les parties.



Délégués municipaux aux commissions thématiques de DLVA

Commissions	Délégués	
Finances	Serge FAUDRIN	
Aménagement du Territoire	Virginie ROUZAUD	Roland GIRAUD
Développement économique	Roland GIRAUD	
Transports et mobilités	Christophe MICHAILIDES	
Communication et marketing territorial	Bruno GONDRAN	
Environnement	Caroline ROCHE	
Travaux (VRD-Bâtiment)	Roland GIRAUD	
Eau	Georgette ROUZAUD	Jean-Luc HERMAN
Prévention-Délinquance-Politique de la Ville	Pedro GELDES	Dominique DELETTE
Equilibre social de l'Habitat	Leila VINIT	
Jeunesse	Georgette ROUZAUD	Pedro GELDES
Développement culturel	Sandrine THURIN	Bruno GONDRAN
Massifs forestiers – Rivières	Georgette ROUZAUD	Roland GIRAUD
Tourisme	Sandrine THURIN	
Développement rural	Roland GIRAUD	
Prospective	Serge FAUDRIN	
Energie	Roland GIRAUD	

Actualités municipales

Influenza aviaire



Le virus IAHPH5N8 circulant actuellement n'est pas transmissible à l'homme. En revanche, il a des conséquences importantes sur la filière volaille. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a décidé de mettre en place des mesures de protection des oiseaux domestiques afin de limiter la diffusion du virus.

Tout détenteur de volaille doit mettre en place certaines mesures dont :

- la protection par des filets ou la mise en bâtiment des volailles afin de les isoler des oiseaux sauvages ;
- une surveillance clinique quotidienne des volailles ;
- protéger l'alimentation des oiseaux sauvages ;
- aucune volaille (palmipède et gallinacée) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir

- accès à des volailles d'un élevage professionnel ;
- limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres ;
- ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage ;
- si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

Il est demandé à chaque détenteur de volailles ou oiseaux de se déclarer en mairie en remplissant une fiche de recensement disponible à l'accueil ou sur simple demande à :

secretariat.technique@villeneuve.fr

Obligations légales de débroussaillage

La commune de Villeneuve est exposée au risque incendie de forêt. Pour s'en prémunir, les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues ou à moins de 200 mètres de ces types de végétation, doivent faire l'objet de travaux de débroussaillage.

Ces travaux visent à assurer une meilleure protection des biens et des personnes contre les incendies de forêt.

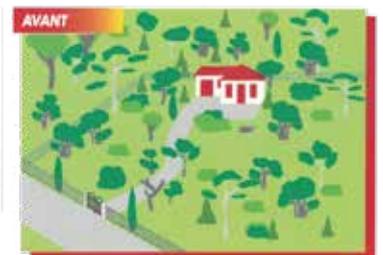
Suite à un diagnostic effectué sur le terrain par les services de l'ONF, les propriétaires concernés ont ou vont recevoir un courrier leur indiquant les travaux à réaliser selon leur situation.

- Pour les terrains situés dans les zones urbaines « U »**, le débroussaillage est à effectuer par le propriétaire du terrain, **sur la totalité de la propriété**, même en l'absence de construction.
- Hors zone urbaine**, les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, **sur une profondeur de 50 mètres (sans tenir compte des limites de propriété)**.

(Ces travaux sont à la charge du propriétaire des constructions, et de ses ayants droits).

- Sur les voies privées** donnant accès à ces constructions, **sur une profondeur de 5 mètres** de part et d'autre de la voie.

L'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04/07/2013 définit les modalités techniques de mise en œuvre du débroussaillage. Ces modalités visent à réduire la masse combustible disponible et assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal pour limiter la propagation des incendies et permettre l'atténuation des flammes à proximité des maisons.



Culture - Animations

RUN COLOR



VILLENEUVE EN FÊTE



Culture - Animations

De jolies Boucles Roses



Villeneuve a revêtu ses habits « de filles » début octobre pour un samedi tout en rose afin de sensibiliser au dépistage du cancer du sein en collaboration avec la Ligue 04. La mise en beauté du village a attiré un grand nombre de photographes amateurs et de curieux des alentours. Les sourires étaient visibles sous les masques... Un grand merci à vous mesdames qui avaient fait du tri dans vos tiroirs pour nous donner plus de 850 soutiens-gorge de toutes les couleurs et de toutes les tailles. La diversité des frivolités que vous nous avez offertes démontre une fois encore que chacun peut, non seulement participer à un beau projet collectif mais, également, qu'une combinaison vertueuse des particularités et des différences de chacun donne un résultat patchwork harmonieux qui va bien au-delà de nos espérances.

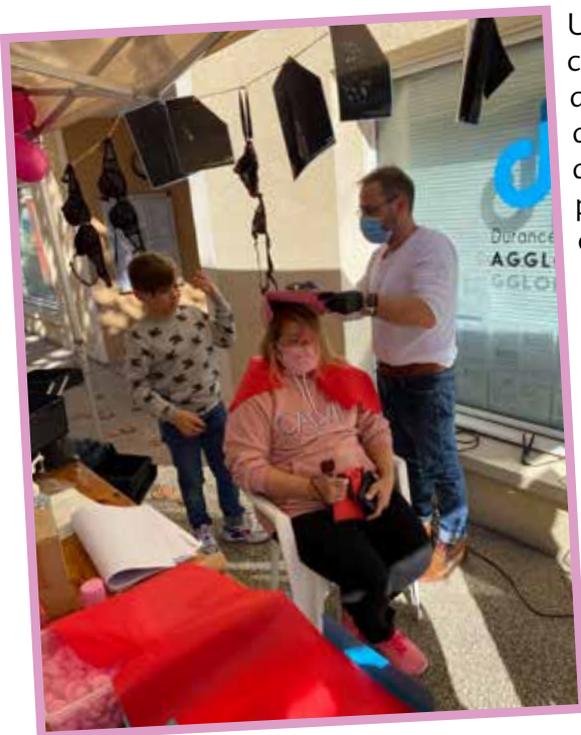
La totalité des dons s'élève à 406 euros et seront reversés à la Ligue 04 dès lors que les conditions sanitaires permettront l'organisation d'une petite cérémonie.



Un merci à celles et ceux qui ont œuvré dans l'ombre de la dentelle pour la fabrication des masques et la décoration. Un merci tout

particulier au CCAS de Villeneuve et aux associations La Soléiade et l'Île au patch.

Un clin d'œil à Eve Weller qui a ajouté de la fantaisie et du bien-être à ce projet avec des cours de yoga dédiés.



Et un coup de chapeau pour nos commerçants avec la participation de l'atelier de couture Lou Et Tralala et de Sébastien Martin, socio coiffeur, qui a teint beaucoup de mèches roses.





Reprise en douceur pour l'AAPEV



Nouveau président, nouveau bureau, l'AAPEV débute cette nouvelle année scolaire en douceur à cause de la crise sanitaire actuelle.

Lors de leur assemblée générale, Hervé Tardieu et Laeticia Lukezic ont laissé place au nouveau président Thierry Borel et à la nouvelle vice-présidente Géraldine Caton, non sans émotion.

Hervé et Laeticia nous font confiance et nous les remercions pour toutes ces années à la tête de l'AAPEV. Nous avons les mêmes objectifs qu'eux et espérons être à la hauteur de cette belle association qui existe depuis plus de 10 ans.

Notre prochain évènement est la tombola de Noël que nous organisons auprès des écoles de Villeneuve.

Bonne chance à tous. **Tirage au sort le 19 décembre.**

Nouveau bureau :

Président : Thierry Borel - **Vice-présidente :** Géraldine Caton
Trésorier : Anthony Claverie - **Trésorière adjointe :** Jennifer Quang
Secrétaire : Valérie Brouard - **Secrétaire adjointe :** Marion Pascal

Le Comité poursuit ses actions



C'est peut-être le moment de faire un bilan sur cette année compliquée avec de nombreux reports et annulations. Certains évènements, qui n'ont pu se faire en 2020, seront reconduits en accord avec les artistes en 2021.

Nous avons pu faire un « Villeneuve en Fête » au mois d'août avec trois soirées :

- **Cinéma en plein air avec « Le Grand Bain »**
- **Soirée karaoké avec « Trinity Anima'Sion »**
- **Soirée Culture Musicale avec « DJ Saf »**

Sans oublier une après-midi ambiancée par le « Cirque Indigo » avec ses jongleurs et marquisés sur échasses, la présence de « Céline Make-Up » pour le maquillage extraordinaire des enfants puis un marché nocturne sur la place Aimé Aillaud.

La semaine bouliste a pu se réaliser, encore une fois avec un beau succès auprès des joueurs tout comme des spectateurs.

Tout cela avec un respect des gestes barrières, des mises en place de règlementations assez contraignantes j'en conviens. Mais tout a pu se dérouler dans la bonne humeur de tous.

Le plus important, c'est la vie.

Aujourd'hui, nous avons dû, au vu des nouvelles directives sanitaires gouvernementales, annuler notre goûter de Noël et son spectacle pour enfants « Les Contes de Noël ». Ce spectacle était prévu le 27 décembre dans la salle des fêtes, normalement, avant la dernière séance de cinéma 2020. Séance Cinéma de Pays traditionnellement dédiée aux enfants, petits et grands.

Annulé ce n'est pas la vérité. Nous avons décidé de contacter les responsables de l'association des parents d'élèves de Villeneuve, l'AAPEV, et nous nous sommes mis d'accord pour reporter ce spectacle, autant que faire se peut, en juin, lors de la fête de l'école qu'ils organisent. Bien-sûr, spectacle remanié pour un mois d'été mais spectacle pour les enfants. On ne peut que se féliciter de l'entente toujours des plus cordiales et amicales entre nos deux associations. Il nous reste à voir avec la conteuse si ce décalage est réalisable. Nous n'en doutons point.

Voilà encore une solution alternative trouvée. Les temps étant ce qu'ils sont, c'est à nous de nous adapter à ces contraintes nouvelles, avec des réflexions en commun, des idées partagées et surtout ne jamais baisser les bras. Nous le voyons chaque jour, chacun s'adapte, et souvent avec succès, afin de réagir positivement.

Nous le répétons, l'important c'est la vie. Alors, protégez-vous et protégez les autres.

De belles fêtes de fin d'année.

Toute l'équipe du « Comité des Fêtes de Villeneuve 04180 ».

Associations

Allô TACOT

La Méridienne (épicerie sociale) propose un nouveau service à tous les Villeneuvois. Le principe ? Sur simple appel au **06.36.46.12.87** le chauffeur de l'association pourra vous véhiculer sur toute la commune de Villeneuve le mercredi uniquement de 10h à 12h et de 15h à 18h. Un rendez-vous chez le médecin et personne pour vous y emmener ? Allô Tacot **06.36.46.12.87** et hop Christian viendra vous chercher et vous ramènera à votre domicile. Des courses à faire chez nos commerçants ? Allô Tacot et le tour est joué !

Une cotisation de 12 € à l'année vous sera demandée et ensuite gratuité tous les mercredis pour le service. Notre véhicule est bien évidemment équipé pour accueillir vos jeunes enfants.

Pour les raisons sanitaires et jusqu'à nouvel ordre 2 personnes maximum dans le véhicule.



Karaté

**Passage de grade à Villeneuve
du Samedi 17 Octobre 2020**

**Félicitations pour vos nouvelles ceintures, nos
jeunes Karatékas sont toujours aussi motivés !**



La Soléiade

Vue les conditions sanitaires actuelles, nous avons dû annuler toutes nos manifestations pour 2020.

Pour le spectacle de ZIZE, nous mettons tout en œuvre pour une reprogrammation vers fin 2021. Nous espérons reprendre nos activités dès janvier. Les dates de nos futurs vide-dressing, loto, etc. vous seront communiquées ultérieurement.

**La Soléiade compte sur votre présence pour
cette future reprise. Merci à toutes et tous.**





Associations

Livr'échanges - Association Mieux vivre au village

Les librairies et bibliothèques sont fermées totalement ou partiellement. Heureusement le « Livr'échanges » est là et vous permet de continuer à lire. Les étagères situées sur la 1^{re} plateforme sous le kiosque au village sont toujours accessibles. Nous espérons disposer bientôt d'un autre rayonnage à la Plaine et un autre place Ricaude. Vous pouvez prendre les livres qui vous plaisent et déposer ceux que vous ne voulez pas garder.

Par ailleurs les derniers dimanches du mois, un stand de livres à emporter se tient au kiosque de 10 h à midi.



Programme des conférences

Les associations AVEC/Autour Du Clocher et Les Amis de Villeneuve proposent comme chaque année un programme de conférences sur des sujets variés.

Cette année en raison du COVID, ces conférences se dérouleront dans la salle des fêtes et, sauf indications contraires, elles commencent à 20h30.

Le programme est le suivant, il pourra être modifié en fonction des conditions sanitaires.

Pour 2021

- Vendredi 8 janvier : Jean Ducret : « L'impensé du néolibéralisme »
- Vendredi 5 février : « De bouches à oreilles », soirée conteurs.
- Vendredi 12 mars : Catherine Sarrobert, « Le réchauffement climatique dans notre région : quels impacts d'ici 2030 et 2050 ? »
- Samedi 10 avril : Marc Donato, 15 h. « Le peintre provençal Patriti », suivi de l'assemblée générale
- Vendredi 5 juin : Mireille Tourreau, « Jules César ».

Notre raison d'être « LA VIE »

Nous remercions les donneurs de sang qui se sont présentés aux 3 collectes de don de sang de 2020, malgré le climat anxieux (la covid-19).

Ils ont pu constater que les gestes barrières étaient respectés. Ils ont apprécié de ne pas attendre, cela grâce à la prise de rendez-vous.

Le réflexe à adopter dorénavant : « Don de Sang » puis clic sur « Mon RDV Don de Sang ».

Le bilan pour 2020 est de 156 donneurs dont 17 nouveaux, (2019:149 donneurs).

Nous comptons sur vous pour améliorer les dons en 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.



**Bonnes fêtes à toutes et à tous, dans le respect des règles sanitaires.
Georgette ROUZAUD, Présidente des Donneurs de Sang Bénévoles de Villeneuve et son équipe.**



Le SAVIEZ-VOUS ?

En remplacement des « établissements de charité », dont l'action dépendait de la paroisse ou de bienfaiteurs privés, en 1796, le gouvernement du Directoire crée « les bureaux de bienfaisance » pour porter secours. Ils sont suivis, en 1893, de la création de bureaux d'assistance, fruits de la nouvelle pauvreté issue de la révolution industrielle. Avec l'apparition de la Sécurité Sociale, l'un et l'autre fusionnent en 1953 pour devenir les Bureaux d'Aide Sociale.

Enfin, une loi de 1986 leur attribue la dénomination de Centre Communal d'Action Sociale.

Les CCAS existent de plein droit dans les communes, qui peuvent aussi se regrouper autour d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Ce sont des Établissements Publics Administratifs (EPA) rattachés à une collectivité locale, disposant d'un organe de gestion (le conseil d'administration) et d'un budget.

Colis de Noël

Chaque année le CCAS offre un colis gourmand aux seniors de plus de 75 ans qui sont inscrits sur les listes électorales. Cette année, il a été décidé de valoriser les savoir-faire et les produits locaux. Les colis seront confectionnés par la Maison TELME de Forcalquier, qui a fait appel à divers producteurs locaux.



Vu le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID 19, les membres du conseil d'administration du CCAS réfléchissent au moyen le plus adapté pour remettre à chaque bénéficiaire le colis de Noël. Un courrier à cet effet sera adressé dans les prochains jours.

Portage de repas

Les personnes de plus de 65 ans ou handicapées, qui vivent avec de faibles ressources ou qui éprouvent des difficultés à faire leurs courses ou cuisiner, peuvent bénéficier du portage de leur repas. Cette aide implique la livraison des repas chauds au domicile par une entreprise partenaire (tarif selon barème) ou pris en charge par certains organismes (Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'APA, Caisse de Retraite, etc.).



La demande de portage de repas à domicile se fait auprès de Dominique CHATILLON, au CCAS au 04.92.79.41.93

Récolte des olives



La récolte des oliviers des terrains communaux s'effectue avec les bénéficiaires de l'épicerie sociale La Méridienne et ses bénévoles.

Ce qui constitue une équipe de quinze personnes dans une ambiance conviviale et sympathique sur une durée de trois semaines environ.

Les olives sont transportées au moulin à huile de VOLX. Une partie de l'huile récoltée est distribuée aux bénéficiaires récoltant, l'autre partie est vendue pour permettre l'achat de fruits et légumes à un atelier de réinsertion, « La Banaste de Marianne ». Il est à noter que 200 kg de fruits et légumes sont distribués aux bénéficiaires à chaque ouverture de l'épicerie sociale.





Quel sujet aborder en expression libre lorsque l'on est conseiller municipal d'opposition, surtout dans la période difficile dans laquelle nous sommes ?

Nous avons fait le choix d'être, durant ces 6 années de mandat, une opposition constructive, pour faire avancer les choses, dans l'intérêt général de la collectivité et de ses habitants.

Nous essayons d'aller toujours dans le sens des propositions faites par la municipalité en place, en faisant, si nécessaire, des observations et demandes de précisions ou d'améliorations et/ou de modifications, pour toujours avoir la meilleure des décisions pour chaque sujet.

Nous sommes également force de propositions afin de poursuivre l'idée de la mise en place de nos projets présentés lors de la campagne électorale.

Bien entendu, parfois, nos idées divergent, mais nous ne sommes pas là pour contredire systématiquement ce qui est fait mais pour l'améliorer si cela s'avère nécessaire. Le réflexe pavlovien du « non » systématique de certains conseillers municipaux d'opposition d'autres communes dessert l'intérêt général.

Aujourd'hui, encore une fois, nous traversons une période difficile et devons nous soutenir, tous ensemble, pour s'aider les uns les autres et se serrer les coudes.

Cette nouvelle période de confinement est difficile pour tout le monde, à des degrés peut-être différents, mais chacun peut rencontrer des difficultés qui peuvent aussi générer des situations compliquées, quel que soit l'âge, quel que soit la situation familiale, sociale ou professionnelle ; l'isolement des personnes seules, la maladie, les soucis financiers selon l'activité professionnelle, la perte d'êtres chers (et pas forcément du covid 19...), les suicides, les problèmes familiaux divers... L'impression de se replier sur soi-même et le manque d'activités distrayantes, n'améliorent pas notre moral à tous.

On doit s'entraider au maximum de nos possibilités.

Les municipalités doivent faire tout ce qui est légalement envisageable de faire dans ces moments-là.

Je pense notamment aux petits commerces de proximité situés sur notre commune.

Le conseil municipal, qui s'est tenu le 16 Novembre 2020, a souhaité aider nos commerces de proximité en décidant de remettre les loyers des commerçants dont les fonds de commerce se trouvent dans des locaux appartenant à la commune, pour ce mois de novembre 2020 ; ce qui est une bonne chose.

Cependant, cela ne semble pas suffisant et non équitable pour ceux qui sont propriétaires de leurs locaux ou dont le bailleur est un propriétaire privé.

Dans la mesure du possible (et ce sera proposé à monsieur le maire), je pense que notre rôle, en tant que collectivité, serait de prendre en charge une partie du loyer des commerçants dont les locaux sont fermés pour cause de pandémie et dont le bailleur est un propriétaire privé (étant rappelé que ce dernier pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% du montant des loyers abandonnés si, sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, il accepte de renoncer à au moins un mois de loyer.) et pourquoi pas, une échéance du prêt de ceux qui sont propriétaires de leurs locaux.

Nous nous devons, avec comme justification l'intérêt général, d'aider nos petits commerces (en l'occurrence très peu nombreux sur notre territoire...) impactés par ces mesures de fermeture.

Pour aller plus loin, concernant les aides aux entreprises fermées administrativement, je vous invite à vous rendre sur le site internet de la DLVA : <https://www.dlva.fr/2020/11/10/mesures-eco/>

Portez-vous bien surtout, en souhaitant pouvoir tous passer des fêtes de fin d'année avec nos proches, dans les meilleures conditions possibles.

Virginie ROUZAUD et toute l'équipe de « Villeneuve, un nouvel élan » unnouvelelan04180@gmail.com

La fin de l'année approche à grands pas et nous allons enfin pouvoir tourner la page de cet épisode si particulier. Les petits comme les grands ne pourront que se souvenir d'une année 2020 aussi atypique que perturbante.

Une année marquée par des règles inédites : confinement, attestations de sortie, couvre-feu, télé-travail, arrêt de toutes les manifestations et fêtes de famille, suspension des événements culturels en présentiel, cours de récréation privées de jeux libres...

Et pourtant, nous avons appris à vivre autrement, avec de nombreuses contraintes certes, avec bien moins de liberté mais différemment. Nous portons plus d'attention à ceux qui nous entourent, nous sommes plus forts, ensemble.

Les Villeneuvois se sont fort bien adaptés et des habitudes alternatives se sont mises en place tout naturellement : marché local, portage de courses pour les plus démunis, distribution de masques, sécurisation des écoles...

Nous devons être patients, tolérants, solidaires et redoubler de persévérance.

Dans ces temps complexes, se rappeler les dictons de nos anciens apporte parfois sagesse et patience alors rappelons-nous "Après la pluie vient le beau temps". Des jours meilleurs arriveront et le cours de nos vies reprendra progressivement mais chacun d'entre nous devra se poser la question "doit être reprendre exactement comme avant?". En effet, l'être humain a cette capacité de s'enrichir des expériences difficiles... de nouveaux projets, des nouveaux rapports humains, de nouvelles manières de consommer et de prendre soin des autres et de la planète comme pour signifier au monde que nous avons retenu la leçon. Il s'agira alors de combiner l'insouciance retrouvée et la responsabilité pour inventer le monde d'après.

Votre municipalité s'est inscrite, au cours de cette période inédite, dans une volonté profonde de s'adapter à ce contexte pourtant défavorable

et morose et ce afin que, vous, nos concitoyens, souffriez le moins possible de cette crise sanitaire :

- mobilisation des équipes pour le maintien des services avec en corollaire, la mise en oeuvre des protocoles sanitaires évoluant au gré des variations de la diffusion du virus,
- modulation du fonctionnement des écoles, de la crèche, de la cantine, de l'ALSH avec la sécurité de tous comme principal objectif,
- accompagnement des soignants, des personnes les plus isolées, les plus vulnérables,
- soutien apporté aux commerçants tant sur les plans financiers que logistiques et administratifs,
- une proximité, une écoute accrues dans une période aussi troublée,
- facilitation et animation d'un marché dominical permettant une consommation locale, responsable, en respect de la distanciation pour des achats sécurisés dans une ambiance détendue et agréable,
- et comme nous devons tout de même nous inscrire dans l'avenir, les projets ont continué d'être conduits avec notamment l'agrandissement du restaurant scolaire, les travaux d'embellissement du village, de voiries, de sécurité et autres,

le tout avec le maximum de maîtrise budgétaire en dépit du contexte. 2020 restera donc une année que personne n'oubliera. Toutefois nous en sortirons grandis, avec une meilleure conscience de l'autre, des enjeux de la planète et avec une soif de moments simples et conviviaux, et avec des projets et idées que nous n'aurions pas imaginés sans cette année imprévue.

Que l'esprit des fêtes de fin d'année vous accompagne !

Nous vous souhaitons, avec énormément d'espoir et de positivité, une belle et heureuse année 2021 !

**« Le lieu où nous vivons est ce que nous décidons d'en faire ».
Notre force c'est vous.**

Nouvelles entreprises

Les Jardins d'Or Val

Jardinier paysagiste

06 10 34 42 83

Jonathan Ventura

Osthéopathe

Centre médical Le Carrefour

06.20.36.14.68

Sébastien Martin-Garcia

Socio-coiffeur

07.80.39.89.04

Gonsalves Paysages

Aménagement paysager

ZA La Tranche

06.78.37.51.60



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOLX / VILLENEUVE

SUITE AUX DERNIÈRES ANNONCES, NOUS VOUS INFORMONS QUE LES TOURNÉES DE CALENDRIERS DES SAPEURS POMPIERS, VONT REPRENDRE DÈS CE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020.



Nous vous remercions pour l'accueil et la générosité que vous nous accordez chaque année.
Claude PARATO Président de l'Amicale





Messes - État civil



MESSES À VILLENEUVE (10H30)

Si les conditions le permettent

DÉCEMBRE 2020

Les 24 (veillée de Noël) et 27

JANVIER 2021

Les 10 et 24

FÉVRIER 2021

Les 7 et 21

MARS 2021

Les 7 et 21



2020

Naissances

Morel Ewan le 2 juillet
 Zeroil Naël le 2 juillet
 Zeroil Waël le 2 juillet
 Dalgaut Nyno le 11 juillet
 Foulon Naël le 29 août
 Divoir Océane le 30 août
 Merry Lenny le 8 septembre
 Souque Paul le 19 septembre
 Mansour Aymen le 18 octobre
 Nicolas Dianoux Mona le 25 octobre
 Minihadji Ridjali Djibril le 30 octobre
 Villardo Logan le 16 novembre



Mariages

Borgna Amaury et Bouchut Laurianne le 4 juillet
 Rajhi Fraj et Hakimi Asma le 11 juillet
 Barbié Benoit et Rubio Mélanie le 1er août
 Fernandez Alix et Casallas Angel Andres le 7 août
 Amoroso Nicolas et Put Elodie le 12 septembre
 Grall Emmanuelle et Roche Jean-Yves le 12 septembre
 Coignard Sophie et Pizzata Sébastien le 19 septembre
 Badaoui Karim et Harraca Fiona le 19 septembre
 Vang Mélanie et Tho Ghyslain le 16 octobre
 Kara Nordine et Bétoui Rachel le 24 octobre



Décès

Lavalle Hélène épouse Sandonnat le 1er juillet
 Damiens Janine épouse Sauvage le 5 juillet
 Tassart Jean-Pierre le 17 juillet
 Bondurand Claude le 20 juillet
 Pelcot Elisabeth épouse Lavigne le 8 août
 Valière Michel le 3 septembre
 Tiranty Adeline épouse Ghizzardi le 27 septembre
 Menet Jacques le 7 octobre
 Beltramo Claude le 8 octobre
 Lefebvre Charles le 10 octobre
 Mestivier Jocelyne épouse Charles le 28 octobre
 Blaizac Dominique épouse Fléchelle-Lefevre le 30 octobre
 Pomaré Gisèle épouse Thauvin le 31 octobre
 Maurel Gabriel le 3 novembre
 Rouillard Maurice le 9 novembre
 Bernengo Pierre le 9 novembre



L'ensemble du conseil municipal ainsi que tout le personnel communal vous souhaitent avec énormément d'espoir de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Que l'esprit de Noël vous accompagne.

UNE TRÈS BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021.

